



Aliette[®] GREEN



Fiche technique **FONGICIDE**



1 kg - 6 kg

- Fongicide systémique pour lutter contre :
- le dépérissement dû au *Phytophthora* sur cultures ornementales
 - le *Pythium* dans les gazons de graminées





Aliette[®] GREEN

Fiche d'identité

Fongicide systémique contre le dépérissement dû au *Phytophthora* sur cultures ornementales, et contre le *Pythium* dans les gazons de graminées.



Composition :

80 % de fosétyl-Al

Formulation :

Granulés dispersibles dans l'eau (WG)

Autorisation de mise sur le marché :

AMM N° 2120171

Classement :

Irritation oculaire (catégorie 2)



Période de traitement :

J F M A M J J A S O N D



Dose homologuée :

Gazons de graminées : 24 kg/ha

Arbres et arbustes d'ornement : 10 g/m²

Délai de réentrée :

24 heures

Nombre d'applications autorisées :

3 applications maximum par an

ZNT :

5 mètres

Persistance d'action :

3 semaines ou 2 à 3 mois selon le mode d'application



Conditionnement :

10 x 1 kg, 1 x 6 kg

● conseillé ● possible ● déconseillé

A retenir

- Le produit référence contre les problèmes de *Phytophthora* et *Pythium*
- Propriétés systémiques qui permettent une protection du végétal pendant 3 semaines
- Usages spécifiques Espaces Verts (arbres et arbustes d'ornement et gazons de graminées)



Aliette® GREEN

Description

Aliette® Green est un **fongicide préventif** à action systémique. Il est actif contre de nombreux champignons responsables de maladies, notamment les maladies à *Phytophthora* et le *Pythium* des gazons. Aliette® Green est utilisable sur les arbres et arbustes d'ornement et les gazons de graminées.

Mode d'action

Aliette® Green contient du **foséthyl-Al**. Grâce à son **action systémique ascendante et descendante**, Aliette® Green permet de lutter efficacement contre les maladies souvent mal contrôlées par les fongicides de contact, notamment le dépérissement dû au *Phytophthora*.

De plus, Aliette® Green dispose également d'une action indirecte en **stimulant les défenses naturelles de la plante**.



Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Les doses d'Aliette® Green sont variables en fonction de la culture et du mode d'application.

Doses homologuées : Cultures ornementales : **10 g/m²**

Gazons de graminées : **24 kg/ha**

Cultures ornementales :

Usage	Maladies nom commun (nom latin)	Techniques de traitement	Dosage Aliette® Green	Nombre de traitements maximum autorisés
Cultures ornementales*	Dépérissement (<i>Phytophthora cinnamomi</i> , <i>Phytophthora cactorum</i>)	• Incorporation au substrat	200 g/m³ (pour container uniquement)	3 applications maximum par an (arrosage 3 max, trempage 1 max, incorporation 1 max)
		• Arrosage du sol	10 g/m² dans 10 litres d'eau	
		• Trempage des boutures	Boutures non racinées : 500 g/hl (5 g/l) Boutures racinées : 250 g/hl (2,5 g/l)	

*exclusivement sur arbres et arbustes d'ornement.

Gazons :

Usage	Maladies nom commun (nom latin)	Technique de traitement	Dosage Aliette® Green	Volume de bouillie	Programme de traitement
Gazons de graminées	<i>Pythium</i> (<i>P.arrhenomanes</i> , <i>P.vanterpolii</i> , <i>P.graminicola</i> , <i>P.periilum</i> , <i>P.aphanidermatum</i>)	Traitement par pulvérisation des parties aériennes	24 kg/ha ou 2,4 g/m²	400 à 500 l/ha	1 traitement toutes les 3 semaines dans la limite de 3 applications par an

Programme de traitement

DÉPÉRISSEMENT LIÉ AU PHYTOPHTHORA :

• Arbres et arbustes d'ornement en conteneurs

Aliette® Green peut s'utiliser **en arrosage après le repotage**. Le traitement peut être renouvelé 2 fois pendant la période de sensibilité maximale de la culture. 3 traitements par an permettent d'assurer une protection complète.

La quantité de bouillie à apporter est fonction du volume du conteneur et des besoins en eau de la plante. Cette quantité peut être réduite si un arrosage doit suivre le traitement.

Une autre technique consiste à **incorporer Aliette® Green au substrat lors de la préparation du terreau**, à raison de 200 grammes par m³. La durée de protection est alors de 2 - 3 mois. En cas de forte attaque, compléter deux mois après l'incorporation par des arrosages au sol pendant l'été à la dose de 10 g/m² (2 arrosages maximum).

Il est également possible de procéder au **trempage des boutures** :

- Boutures non racinées : trempage de 2 heures dans une solution à 500 g/hl d'Aliette® Green (soit 5 g/l).
- Boutures racinées : trempage d'1/2 heure à 1 heure dans une solution à 250 g/hl d'Aliette® Green (soit 2,5 g/l).

• Arbres et arbustes d'ornement en pleine terre

Effectuer un **arrosage au pied de chaque arbre** à raison de 10 g/m² de produit dans un arrosoir de 10 litres.



Phytophthora



Phytophthora



Pythium

PYTHIUM DES GAZONS DE GRAMINÉES :

Une quarantaine d'espèces de *Pythium* sont aujourd'hui identifiées et bon nombre d'entre elles peuvent être pathogènes pour les gazons de graminées.

Principales espèces de *Pythium* sensibles à Aliette® Green : *Pythium aphanidermatum*, *Pythium graminicola*, *Pythium arrhenomanes*, *Pythium periilum*, *Pythium vanterpolii*.

Pour lutter contre *Pythium aphanidermatum*, effectuer un traitement préventif dès que les conditions climatiques favorables sont réunies, températures journalières dépassant les 30°C, soit une température nocturne supérieure à 20°C et une humidité relative comprise entre 75 et 80 %. L'application doit être renouvelée tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha d'Aliette® Green.

Toutefois, d'autres espèces de *Pythium* peuvent affaiblir le gazon à des périodes plus fraîches, notamment si les conditions leur sont favorables (excès d'eau, feutre, excès d'azote). Faire une application tous les 21 jours à la dose de 24 kg/ha.

Le mode d'emploi

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer le traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage (des fiches d'étalonnage sont disponibles sur le site Bayer Espaces Verts www.club-vert.com).

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

- Remplir aux 2/3 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Assurer une agitation régulière durant tout le traitement.
- Pour visualiser le traitement, ajouter Indic à la bouillie de pulvérisation.



Conditions du milieu

Aliette® Green peut être utilisé toute l'année. Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.



Recommandations particulières

Pour les cultures sous serre ou sous abri et pour tout végétal présentant une sensibilité particulière, procéder avant tout traitement généralisé à des essais préalables limités.

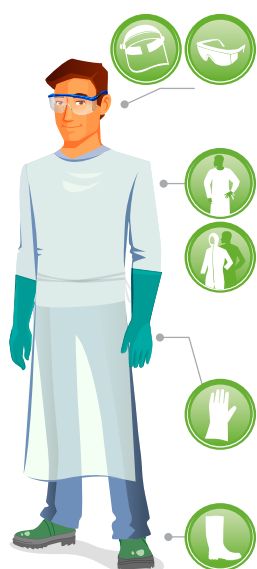


Aliette® Green ne doit pas être mélangé avec des engrais foliaires contenant de l'azote. Le mélange avec d'autres produits n'est pas recommandé et reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps.

EPI pour protéger L'OPÉRATEUR



	Phase de mélange/ chargement	Application			Nettoyage du matériel de pulvérisation
		pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur à dos	pulvérisation avec tracteur sans cabine	pulvérisation avec tracteur avec cabine	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)	✓	✓	✓		
Protection oculaire/faciale certifiée EN 166 (CE, sigle 3)					✓
Combinaison de protection non tissée de catégorie III de type 5/6		✓			
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % coton / 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant	✓		✓	✓	✓
EPI partiel (blouse ou tablier manche longue) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail	✓				✓
Gants en nitrile certifiés EN 374-3	✓	✓			✓
Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation			✓	✓*	
Bottes de protection certifiées EN 13 832-3	✓	✓			✓

*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

EPI pour protéger le TRAVAILLEUR

	Intervention sur une parcelle traitée
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.	✓

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

- 1 | Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.
- 5 | Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 | Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION

- 8 | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 | Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

- 11 | Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL* : **Dispositif Phytobac®**
11^{ème} Geste Responsable et Professionnel.

* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.



IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



Bayer

Précautions et bonnes pratiques

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Température minimale de stockage : 5°C

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles** lors des rinçages et lavages du matériel.

** Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

Informations sur les premiers soins

Premiers soins : Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : transporter la personne à l'air frais.

En cas de contact avec la peau : nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes - après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion : rincer la bouche - ne pas faire vomir - appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Collecte des emballages

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

Votre distributeur